

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

---

Séance du 30 mai 2008  
(convocation du 19 mai 2008)

Aujourd'hui Vendredi Trente Mai Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 10)  
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel (à cpter de 09 h 55)  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (à cpter de 10 h 30)  
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel (à cpter de 10 h 30)  
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard (à cpter de 11 h 00)  
M. DAVID Yohan à Mme. LAURENT Wanda  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. DUCASSOU Dominique à Mme. WALRYCK Anne  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle  
M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis  
M. MILLET Thierry à M. SOUBIRAN Claude  
M. MOULINIER Maxime à M. GUILLEMOTEAU Patrick  
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël (à cpter de 10 h 30)  
M. PALAU Jean Charles à Mme. PIAZZA Arielle  
M. REIFFERS Josy à M. RAYNAL Franck (à cpter de 10 h 30)

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**FLOIRAC - ZAC DES QUAIS -**  
**□ Avenant 01 de transfert et de modification de programme à la mission de**  
**coordination architecturale de l'Agence Panerai**  
**□ APPROBATION- AUTORISATIONS**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Pour assurer la qualité urbanistique et architecturale des constructions dans la ZAC des quais de Floirac réalisée en régie, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en procédure adaptée a été confié, après mise en concurrence, au cabinet Panerai. Ce marché à bons de commande (n° D710 05 0018) d'une durée de 4 ans, a été notifié le 8 août 2005 pour un montant compris entre 74 000 € HT (minimum) et 169 500 € HT (maximum)

Les prestations concernent :

- Une 1<sup>ère</sup> mission permettant la rédaction d'un cahier des prescriptions urbaines architecturales et paysagères des projets de construction ;
- Une seconde mission consistant, via l'analyse des permis de construire, à garantir la compatibilité des programmes de construction et des objectifs urbains de la ZAC.

Depuis lors, le titulaire a connu un changement de dénomination sociale et a dû adapter ses prestations aux modifications du programme de constructions.

■ Le Cabinet Panerai poursuit son activité en association avec M<sup>me</sup> Dominique PETERMULLER, architecte urbaniste dans le cadre d'une SELARL (Société d'exercice libéral d'architecture à responsabilité limitée) ayant pour nouvelle dénomination Panerai-Petermüller, domiciliée 10 rue des Feuillantines à PARIS 75005 et inscrite au RCS de Paris sous le numéro 487 463 309.

■ Les modifications de programme de la ZAC en terme d'aménagement ou d'implantation des équipements publics ont conduit à l'adoption en novembre 2006 d'un 2<sup>ème</sup> dossier modificatif de création - réalisation de la ZAC qui a notamment intégré dans l'opération une dimension forte de développement durable (gestion douce de l'eau – déplacements doux - ...) et augmenté de façon conséquente le programme de logements (955).

L'ensemble de ces modifications de programme nécessite une adaptation en conséquence des prestations confiées à l'architecte-urbaniste coordonnateur de la ZAC. Ces modifications tiennent compte :

- au titre de la 1<sup>ère</sup> mission, des prestations complémentaires concernant des adaptations de faisabilité requises notamment par la modification des îlots en front de Garonne et vers la voie Bordeaux – Eymet ;
- et au titre des deux missions, l'intégration de séances de formation/information des différents partenaires impliqués dans l'évolution du projet urbain de la ZAC.

Après négociation avec le prestataire sur la base du bordereau de prix initial, le coût des prestations complémentaires est estimé à **30 000 € HT**.

La commercialisation de la première phase s'étant effectuée sur des projets développés à l'échelle des îlots, l'architecte coordonnateur a été sollicité sur un nombre de PC inférieur à celui envisagé dans le marché (lequel prévoyait une commercialisation en sous îlots).

De ce fait, l'intégration dans le marché de prestations complémentaires est sans incidence financière sur le montant du marché initial.

L'avenant 01 entérine ces adaptations.

Ainsi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

**APPROUVER** l'avenant 01

**AUTORISER** Monsieur le Président à signer :

- l'avenant 01 au marché D710 050018 ;
- tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mai 2008,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
11 JUIN 2008**

**PUBLIÉ LE : 11 JUIN 2008**

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Présidente,

Christine BOST